

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

1. Ouverture de l'assemblée

Au total 52 membres ont assisté, en direct ou en différé, à l'assemblée générale annuelle 2024 de la caisse.

1.1. Mot de bienvenue

Les membres sont informés de l'animation de cette assemblée générale annuelle à distance qui sera réalisée par Mme Natacha Savard. Les intervenants sont présentés.

La présidente de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) déclare l'assemblée ouverte à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Le mot du président et chef de la direction du mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusé à l'assemblée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Les informations et les règles afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée sont présentées aux membres.

La présidente explique la définition d'un membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le déroulement pour cette assemblée à distance est présenté. Étant donné le mode de votation, la nomination de deux scrutateurs doit être faite. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que Mesdames Kristina Gagnon et Natacha Savard agissent à titre de scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

M. Stéphane Bouchard, secrétaire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2023

3. Retour sur l'année 2023

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice de vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2023

La présidente informe les membres que, tel que mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance au préalable, il n'y aura donc pas de lecture ou de résumé qui sera réalisé et que l'assemblée est prête à en faire l'adoption.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter tel que présenté le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2023.

3. Retour sur l'année 2023

3.1. Rapport du conseil d'administration

Mme Natacha Savard présente d'abord les administratrices et administrateurs qui composent le conseil d'administration et invite ensuite les membres à écouter l'entrevue réalisée avec la présidente Mme Marilyn Tremblay, Mme Julie Bouchard, vice-présidente et M. Patrick Lévesque, directeur général.

Ensemble, ils font une rétrospective de la dernière année qui s'est déroulée en partageant d'abord leur plus grande fierté en matière d'accompagnement des membres dans leur autonomie financière, de support aux personnes touchées par les inondations du 1^{er} mai 2023 et du service rehaussé pour nos entreprises.

Finalement, Mme Tremblay informe les membres des réflexions et analyses du conseil d'administration en matière d'évolution de son réseau physique. M. Lévesque souligne également le projet de réaménagement du siège social de la caisse en cours actuellement. L'entrevue se termine avec des remerciements à l'égard des gestionnaires impliqués, du directeur général M. Patrick Lévesque, des administratrices et administrateurs dévoués et de la confiance renouvelée de nos 12 858 membres.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Natacha Savard poursuit avec la présidente du conseil d'administration pour la présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques de la caisse qui est réalisée sous forme d'entrevue.

Afin de répondre au cadre légal de l'assemblée relativement aux pratiques de la caisse quant aux règles déontologiques, elle confirme qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée en 2023, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec le code de déontologie et les règles déontologiques qui s'appliquent et que la caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens à des personnes visées par le Code.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

3.3. Rapport financier

Les faits saillants du rapport financier de l'année 2023 pour la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) sont présentés aux membres sous forme de capsule vidéo.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Les engagements de la Caisse dans son milieu sont présentés sous forme de capsule vidéo. Mme Natacha Savard présente ensuite le solde du Fonds d'aide au développement du milieu et invite les membres à regarder l'entrevue réalisée avec M. Donald Lavoie, président du comité coopération et Mme Caroline Rossetti, conseillère vie associative régionale. Ils présentent leurs principales fiertés de la dernière année, que ce soient les différentes initiatives en matière d'éducation financière et notre engagement dans la communauté. Un bilan est réalisé pour nos différents programmes : Fonds d'entraide Desjardins, Créavenir, Microcrédit aux entreprises et Fonds du Grand Mouvement. En matière de support à la jeunesse, Mme Rossetti informe les membres du partenariat avec les écoles pour la Caisse Scolaire ainsi que le total de bourses remis aux jeunes de la région via nos différents programmes.

4. Période de questions

Les membres de la Caisse sont invités à adresser leurs questions au Conseil d'administration. Aucune question n'est soumise pendant l'assemblée.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Avant la présentation du partage des excédents annuels, l'animatrice invite les membres à écouter une courte vidéo présentant la ristourne.

Mme Céline Godin présente à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels.

La répartition des excédents annuels se fait de la manière suivante :
Nos excédents nets avant ristournes aux membres sont de 5 111 000\$.

À ce montant, on soustrait :

- Les virements règlementaires et ajustements de 1 424 000 \$, montant qui inclus :
 - L'affectation et utilisation des réserves de plus-value
 - Les autres éléments du résultat
 - L'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu net d'impôt de 2023
 - L'ajustement de la ristourne de l'année précédente

Du solde des excédents à répartir de 3 687 000 \$, on soustrait :

- L'affectation d'excédents au paiement de la ristourne et du Fonds d'aide au développement du milieu de 834 000 \$ après le recouvrement d'impôt relatif à la ristourne
- Et l'affectation à la réserve générale de 2 853 000 \$.

Cette année, le conseil d'administration propose un projet de partage des excédents prévoyant la ristourne aux membres de 868 092 \$ et de 200 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu pour un grand total de 1 068 092 \$.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

La ristourne se détaille comme suit :

Au niveau de la ristourne Volumes, nous proposons un taux de 0,50\$ par 1 000 \$ de volume, tant pour les particuliers que pour les entreprises, ce qui représente :

- 105 000 \$ pour les comptes
- 102 000 \$ pour les épargnes et placements
- 45 000 \$ pour les Fonds
- Et 222 000 \$ pour les prêts et marges de crédit

La ristourne Assurances proposée représente un montant de 130 000 \$ alors qu'un montant total de 70 000 \$ sera redistribué pour la ristourne cartes de crédit.

Pour la ristourne par produits, c'est un montant de 166 000 \$ qui sera versé, pour chaque membre remplissant les critères d'admissibilité. Finalement, la ristourne services de placement et d'investissement en Gestion de Patrimoine représente une somme totale de 28 000 \$.

Cette ristourne de 868 092 \$, en augmentation de 6,6 % sur l'année dernière, est une façon concrète d'affirmer notre distinction coopérative et de démontrer que nous travaillons toujours dans l'intérêt de nos membres.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que le projet de répartition des excédents annuels soit soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Les officiers sont nommés pour la période d'élection. Mme Céline Godin agira à titre de présidente d'élection et M. Stéphane Bouchard agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité de mise en candidatures, M. Stéphane Bouchard, présente le rapport du comité.

Il rappelle d'abord la démarche du profil collectif enrichi, les cibles de compétences et de représentativité recherchés pour l'appel de candidatures 2023.

Cette année, quatre postes sont à combler et le Conseil d'administration était particulièrement à la recherche de membres répondants aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- Un poste pour le groupe B : Les Éboulements
- Un poste pour le groupe D : Petite-Rivière-St-François
- Un poste pour le groupe FG : Baie-St-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Irénée et St-Urbain
- Un poste pour le groupe H : province de Québec

Des membres avec les profils suivants sont recherchés:

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants: comptabilité et développement durable
- 2 ou 3 femmes et 1 ou 2 hommes pour atteindre la parité.

Finalement le Conseil d'administration est à la recherche de membres appartenant aux groupes d'âge suivants: 18-34 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

À l'issue de la période de l'appel de candidatures, la Caisse a reçu deux candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

Pour le groupe D : Mme Julie Bouchard
Pour le groupe FG : Mme Marilyn Tremblay

M. Bouchard mentionne également qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite est disponible sur demande à la Caisse.

5.2.3. Élection par acclamation

Le nombre de mises en candidatures reçues dans les délais étant égal au nombre de postes à combler pour les groupes D et FG, la présidente d'élection déclare élues par acclamation Mesdames Julie Bouchard et Marilyn Tremblay.

La présidente d'assemblée mentionne qu'à la suite de cette assemblée générale annuelle, deux postes resteront vacants. Tel que le prévoit notre règlement intérieur de caisse, le conseil d'administration aura la responsabilité de combler ces postes, dans le respect des critères recherchés à notre profil collectif enrichi.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Les précisions sont apportées quant à l'exercice du vote en différé qui se tiendra dès la fin de l'assemblée et pendant les 4 prochains jours et qui portera sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

Un rappel est également fait pour la réécoute de l'assemblée disponible sur le site internet et que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Les votes peuvent se faire via Accès D en ligne ou mobile ou encore, pour les personnes n'ayant pas Accès D, avec la borne de votation disponible au siège social de la Caisse.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente annonce que la période de votation débutera dès ce soir, le 3 avril à la fin de l'assemblée, pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23h59 le lundi 7 avril. Les résultats des votes seront publiés sur le site de la caisse de 24h à 48h après la fin de la période de votation. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif. Dans un tel cas, la présidente informe les membres des étapes qui suivront.

Pour terminer cette partie de l'assemblée, la présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Elle compte sur la participation de tous pour faire de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix) une coopérative dont nous continuerons d'être fiers.

Pour cette dernière assemblée, elle remercie les membres pour leur confiance, le conseil d'administration pour leur soutien et leur collaboration au fil des ans, tous les employés pour leur engagement ainsi que le directeur général.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

93,56 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats du vote ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la caisse, l'assemblée générale annuelle des officiellement levée le 9 avril 2024 à 12h46.

Marilyn Tremblay, présidente

Date

Stéphane Bouchard, secrétaire

Date